



Départ de mon mari sans divorce ni séparation légale

Par Laya, le 06/05/2016 à 13:15

Bonjour,

J'ai suivie mon mari à étrangère (en Afrique) avec mon enfant à cause de son travail (dans un organisme internationale).

Nous sommes encore mariés mais séparés depuis quelques années, avec la garde alternée (une semaine sur deux) pour l'enfant.

Mon marie viens de m'informer qu'il doit quitté notre actuel pays de résidence car il a été à nouveau muté par son travail en Europe.

Il compte partir avec l'enfant et me laissant simplement sur place, sans pension alimentaire ni rien, puisqu'il pense amener l'enfant avec lui.

Sans m'informer, il a introduit depuis un mois une demande de divorce au tribunal de notre actuel pays de résidence et je suis convoquée par le tribunal dans quelques jours.

Or je ne compte pas suivre cette procédure à l'étrangère, mais faire la demande en France, puisque nous sommes tous les deux français.

Maintenant, je ne sais pas trop comment m'y prendre. Je sais qu'il ne peut pas partir et amener l'enfant sans entamée une démarche légale autorisant le changement de la garde partagée et qu'il a aussi des responsabilités vis-à-vis de moi puisque on est encore mariés.

S'il-vous plait, pouvez vous m'orienté? je ne sais pas comment entamée avec lui cette négociation car la relation entre nous deux est très tendu et jusqu'à la date il a tout fait pour rendre ma situation très précaire.

Je vous remercie à l'avance.